

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 novembre 2008
(convocation du 17 novembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMaison Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. LABARDIN Michel à cpter de 15 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier à cpter de 15 h 00
M. BRON Jean-Charles à Mme WALRYCK Anne à cpter de 15 h 00
M. LABISTE Bernard à M. LAMaison Serge à cpter de 15 h 00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude à cpter de 15 h 15
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
M. BOUSQUET Ludovic à M. BONNIN Jean Jacques à cpter de 13 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme PARCELIER Anne à cpter de 14 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. GAÜZERE Jean Marc à cpter de 13 h 20
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M CAZENAVE Charles à cpter de 14 h 00
Mme DELATTRE Nathalie à M. LOTHaire Pierre à cpter de 12 h 50
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter 14 h 30
M. DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie Françoise à cpter de 12 h 30

Mme DUBOURG LAVROFF Sonia à M. BRON Jean Charles à cpter de 14 h 30 puis à Mme BONNEFOY Christine à partir de 15 h 00
M. DUCASSOU Dominique à Mme DUBOURG LAVROFF jusqu'à 14 h 30 puis à Mme PIAZZA Arielle à cpter de 14 h 30
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patick à cpter de 13 h 20
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à cpter de 11 h 45
M. MILLET Thierry à M. SOLARI Joël à partir de 14 h 30
M. PALAU Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à cpter de 12 h 30
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 11 h 20 puis à M. GAÜTE Jean Michel à cpter de 15 h 00
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à cpter de 13 h 30
Mme TOUTON Elisabeth à DAVID Jean Louis à cpter de 12 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

Association pour le Droit à l'Initiative Economique (A.D.I.E) - Plan d'actions et budget prévisionnel 2008 - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis l'année 2004, la Communauté Urbaine a mis en place un partenariat avec certaines associations telles que l'Association pour le Droit à l'Initiative économique qui assurent sur l'agglomération une fonction d'accompagnement à la création d'entreprises ainsi que la mise en œuvre de fonds d'accompagnement et le développement de l'entrepreneuriat auprès de publics spécifiques et /ou en difficulté.

Ainsi, grâce au soutien financier qu'elle apporte à ces associations, dont les domaines d'intervention se complètent et constituent un maillage sur le territoire de l'agglomération, la Communauté urbaine participe à un effet de levier en faveur de la création d'entreprises.

L'association A.D.I.E, type loi 1901, créée en 1990, est à la fois un organisme de financement et d'accompagnement à l'initiative économique, oeuvrant plus particulièrement dans le domaine de l'insertion économique afin de permettre la réinsertion sociale à travers la création d'entreprises de personnes en situation d'exclusion, grâce à l'octroi de prêts d'honneur et de prêts solidaires.

Depuis sa création, cette association s'adresse toujours au même public : chômeurs et allocataires de R.M.I qui, à eux seuls, représentent 60% des personnes financées en 2007. Le taux de pérennisation des entreprises créées est de 65% après 2 ans, la moyenne des emplois créés étant de 1,2 pour un coût d'accompagnement moyen de 2000 €.

En 2007, le bilan opérationnel sur le territoire de l'agglomération est le suivant : L'organisation de l'association a profondément évolué afin de faciliter l'accès au crédit aux demandeurs et d'accompagner le plus grand nombre possible de personnes exclues du système bancaire. Dorénavant, l'A.D.I.E distingue au sein de ses activités ce qui relève du crédit et ce qui relève de l'accompagnement (conseil et formation).

Cette réorganisation a pour but de répondre aux besoins des clients, mais surtout de pérenniser et développer leurs activités et a entraîné une progression de 42% de l'activité de l'association par rapport à 2006.

- **Le pôle crédit** qui gère les opérations financières de l'association a développé son offre comme suit en 2007 :
 - 650 micro crédits permettant de financer le démarrage ou le développement de l'activité, d'un montant maximum de 5500 € représentent 42% des prêts accordés par l'A.D.I.E ont été attribués, permettant ainsi la création de 570 entreprises générant 684 emplois.
 - 57 prêts d'honneur ont été décaissés en 2007 (15 en 2006),
 - 548 avances EDEN (Encouragement au Développement des Entreprises Nouvelles) ont été accordées pour 2 047 625 €,
- Ces aides sont complétées par des bourses de matériel (prêt de matériel) et par la prime du Conseil Régional pour les créateurs d'entreprises de l'IAE (ADECE) dont 169 créateurs ont bénéficié pour un montant de 350 700€.
- L'expérimentation du micro crédit social aux particuliers qui a débuté en 2006 s'est poursuivie en 2007, en partenariat avec le Crédit Coopératif et Cetelem. Il permet de faciliter ou garantir l'accès à un emploi ou d'en permettre le maintien. Ainsi, 31 micro crédits d'un montant moyen de 1300€ ont été octroyés par l'A.D.I.E en 2007 et, eu égard à la demande croissante, cette action se développera en 2008.
 - Hormis, ces actions, l'A.D.I.E a participé à la semaine du micro crédit en Aquitaine du 22 au 26 mai 2007 qui a permis de recueillir 420 demandes et au trophée des banques qui récompense les créateurs d'entreprise financés par l'A.D.I.E.

- Les opérations du pôle accompagnement de projets :

Dans un premier temps, les porteurs de projets bénéficient de la prestation d'un accueil physique ou par appel au numéro vert permettant au demandeur de préparer son projet sans déplacement obligatoire. Sur 2562 appels, 762 ont donné lieu à l'instruction de dossiers contre 684 en 2006.

Dans un second temps, les porteurs dont les projets sont suffisamment mûrs et les besoins financiers inférieurs à 10 000 € sont orientés vers les conseillers A.D.I.E qui vont jauger leur savoir-faire, la stabilité de leur situation personnelle, leur situation financière, et examiner le contenu du projet avant de les faire bénéficier des prêts financiers.

Dans l'accompagnement post création de projet, l'association a instruit 762 dossiers et a financé 570 entreprises pour la création de 684 emplois en versant une moyenne de 1 600 €. Ce domaine d'intervention concerne le cœur de métier de l'association et s'opère avec le premier rendez-vous permettant de faire le point sur le démarrage de l'activité et les derniers ajustements à réaliser tels que le choix du régime fiscal, l'installation d'une comptabilité avec les outils adéquats (matériel informatique et boîte mail).

L'offre d'accompagnement passe également par l'aide dans les démarches administratives, à la mise en place d'une organisation comptable et d'un suivi de gestion, l'aide dans le domaine commercial (mise en place d'une stratégie et des démarches commerciales), l'aide à la bancarisation (faciliter la relation du créateur avec son banquier pour un accès à un compte professionnel ou aux services de base), ou l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Pour l'année 2008, outre la poursuite des actions précitées, les accords passés avec les banques en 2007 ont permis de résoudre le problème du financement du crédit accordé. En effet, les fonds de garantie tels le FGIE ou le FEI permettent de limiter le risque fiscal.

La Communauté Urbaine est sollicitée pour reconduire le soutien financier qu'elle apporte à cette structure qui était de 10 000 € en 2007, et reste inchangé en 2008 dans le cadre de la convention de partenariat 2008 et dans le cadre d'un budget prévisionnel de 284 877 € répartis comme suit :

| DEPENSES | € T.T.C | RECETTES | € T.T.C |
|---|----------------|------------------------|----------------|
| Achat matériel, fournitures et petit équipement | 4 089 | Prestation de services | 60 295 |
| Loyers et charges | 13 695 | Etat | 50 000 |
| Services extérieurs | 23 592 | Région Aquitaine | 21 000 |
| Charges personnel | 217 761 | C G 33 | 90 000 |
| Frais de siège | 25 740 | Communes | 10 000 |
| | | CUB | 10 000 |
| | | CIF Gironde | 20 000 |
| | | FSE | 20 000 |
| | | CNASEA | 3 582 |
| TOTAL | 284 877 | TOTAL | 284 877 |

Les résultats positifs obtenus par cette structure et le rôle essentiel qu'elle joue auprès d'un nombre toujours plus important de porteurs de projets constituent un véritable enjeu et la poursuite du soutien communautaire apparaît plus que jamais primordiale tant du point de vue de l'économie solidaire que de celui de l'insertion sociale de la population desservie.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **Décider** l'attribution d'une subvention de 10 000 € au bénéfice de l'Association pour le Droit à l'Initiative et à l'Emploi sur la base d'un budget prévisionnel de 284 877 €,
- **Autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière ci-annexée prévoyant les conditions de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget principal de l'exercice en cours : chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. FRANCK MAURRAS

REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 DÉCEMBRE 2008

PUBLIÉ LE : 18 DÉCEMBRE 2008